

Pourparlers économiques franco-suisses  
Berne, le 7 juin 1985  
Entretiens entre le Président de la Confédération  
et le Ministre Bérégovoy

---

CONFIDENTIEL

Compte rendu des entretiens

Le Ministre français de l'économie, des finances et du budget, Pierre Bérégovoy, s'est rendu en visite officielle en Suisse les 6 et 7 juin 1985, donnant ainsi suite à l'invitation que le Chef du Département de l'économie publique, le Conseiller fédéral Kurt Furgler, avait adressée à son prédécesseur Jacques Delors en juillet 1984.

A Berne, le Ministre Bérégovoy a eu des pourparlers avec le Président Furgler et le Conseiller fédéral Otto Stich, Chef du Département des finances; il s'est également entretenu avec le Président de la Banque nationale, Pierre Languetin, et les représentants des grandes banques suisses; en compagnie de MM. Furgler et Stich, il a rencontré les représentants de la presse.

Les pourparlers que le Ministre Bérégovoy (B) a eus avec le Président Furgler (F) se sont articulés autour des thèmes suivants:

- 1 Relations franco-suisses dans le cadre des accords de libre-échange Suisse-CEE
- 2 Coopération scientifique et technique en Europe occidentale
- 3 Investissements suisses en France
- 4 Industrie pharmaceutique suisse en France

- 5 Echange bilatéral de marchandises
- 6 Affaires bancaires et douanières
- 7 Redevance sur le trafic des poids lourds
- 8 Coopération économique multilatérale

Par sa visite, le Ministre français a manifestement cherché à améliorer le climat dans les relations économiques entre les deux pays, à rechercher des solutions aux problèmes apparus, à intensifier la coopération bilatérale.

M. Bérégovoy s'est avéré être un interlocuteur flexible, réaliste, sérieux.

#### 1 Relations franco-suisse dans le cadre des accords de libre-échange Suisse-CE

F a rappelé que les accords de 1972 unissent en un seul système de libre-échange 17 - bientôt 18 - pays de l'Europe occidentale; les accords ont créé des liens privilégiés en imposant à chacun des partenaires une stricte réciprocité des droits et des devoirs. A l'égard de la France, la Suisse n'est donc pas un simple pays tiers, comme le Japon par exemple. Lors des entretiens entre Ministres français et suisses, voire au niveau de Chef d'Etat, la volonté politique a avalisé cette interprétation. Pourtant, l'administration française soumet souvent les produits suisses à un traitement discriminatoire par rapport à celui appliqué aux produits d'origine communautaire. A titre d'exemple, F a cité : la taxe parafiscale qui grève les pâtes, papiers et cartons, ainsi que les produits horlogers; les formalités discriminatoires en matière de normes des congélateurs et conservateurs ménagers; les "déclarations d'importations" et les "visas administratifs".

Dans sa réponse, B a invoqué les charges particulières qui incombent aux pays membres des CE du fait de leur participation à des activités onéreuses communes, charges qui n'affectent pas les partenaires qui n'en font pas partie; il a admis que les CE se voyaient parfois obligées de protéger certaines productions; tout ceci, a-t-il conclu, n'exclut pas la possibilité de résoudre les problèmes point par point : il suffit de trouver un instrument/arrangement convenable, éventuellement avec la Communauté.

## 2 Coopération scientifique et technique en Europe occidentale

F souligne le grand intérêt que la Suisse porte aux développements qui sont en cours au sein de la Communauté dans le domaine scientifique et technique; il se félicite de la prochaine ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord cadre de coopération scientifique et technique avec les CE. Le Gouvernement suisse a été sensible au fait que le Ministre de la recherche Curien se soit rendu à Berne pour informer la Suisse, parmi les premiers pays d'Europe, du projet EUREKA. Il confirme le grand intérêt de principe à l'égard de l'initiative française et la disponibilité de la Suisse pour des projets concrets. Il relève le désir de la Suisse d'être associée à des projets communautaires en cours tels que ESPRIT.

Dans ses interventions, B déclare prendre note avec satisfaction de l'intérêt de la Suisse pour une éventuelle participation aux projets dans le cadre de EUREKA; il exprime son espoir de voir les Européens mettre en commun les ressources disponibles pour rattraper le retard technologique dont souffre notre continent. Pour lui, EUREKA devrait permettre de regrouper les performances civiles et militaires en vue d'atteindre le progrès technologique maximal en Europe avec des partenaires même au-delà du Marché Commun. En terminant, il invite des chercheurs suisses à s'associer à certains projets de recherches français ayant déjà atteint un stade avancé, tels le "Synchrotron" de Grenoble, pour lequel une collaboration est particulièrement souhaitée.



### 3 Investissements suisses en France

F rappelle que l'investissement à l'étranger est une activité traditionnelle et importante de l'économie suisse; ses investissements directs à l'étranger s'élèvent à plus de 50 milliards de francs suisses. Il existe chez nous une forte propension à investir en France.

Cette activité d'investissement vers la France s'est cependant relâchée au cours des dernières années (1981 : 2e rang; 1984 : 4e rang). L'assouplissement des procédures d'admission et l'abolition des contraintes dont sont assorties les autorisations pourraient contribuer à relancer le flux de capitaux suisses. En tout état de cause, la délégation suisse exprime le vœu que la procédure simplifiée appliquée aux partenaires de la CEE pour l'admission des investissements en France soit étendue également à la Suisse.

Dans sa réponse, assisté de son collaborateur Trichet, B expose les nouvelles mesures telles qu'appliquées aux requérants communautaires et aux partenaires non membres de la CEE: les différences seraient insignifiantes en droit, inexistantes en fait. Trichet affirme que les critères d'évaluation sont objectifs; B admet que l'administration française peut manquer d'efficacité mais il n'y a pas en cela quelque intention de discrimination. Les investissements étrangers sont bienvenus en France, ceux de la Suisse en particulier.

Aucun dossier d'admission d'un investissement suisse n'est actuellement pendant à Paris; si des complications devaient contre toute attente intervenir, "un coup de téléphone suffirait"; "j'ai donné instruction de faire preuve du plus grand libéralisme en cette matière, et de traiter les demandes dans un délai très court", a poursuivi B.

Cela dit, a conclu B sur ce thème, l'intérêt pour la France de tout investissement important doit être examiné : "Il ne faut par exemple pas qu'une entreprise étrangère vienne en France et prenne tout-à-coup une trop grande part du marché au détriment de la production française existante".

#### 4 Industrie pharmaceutique suisse en France

F souligne que par l'importance de sa présence en France, ce secteur mérite une attention particulière. Les investissements réalisés depuis de très nombreuses années pourraient être régénérés par l'afflux de capitaux nouveaux si les douanes françaises cessaient d'engager des procédures judiciaires pour des cas sur lesquels la même administration a, au cours des années passées, été régulièrement déboutée par les tribunaux. Par ailleurs, des prix plus rémunérateurs des produits pharmaceutiques constitueraient des incitations pour de nouveaux investissements et médicaments, et affermieraient en même temps la position d'avant-garde de l'industrie pharmaceutique européenne face à la pression japonaise et américaine.

B attribue à l'explosion des coûts de la santé publique la nécessité d'un contrôle plus strict du prix du médicament qui n'est pas une marchandise comme les autres; il se dit ici aussi disposé à examiner les cas ponctuellement ("qu'on me téléphone"). En ce qui concerne les longueurs de l'enregistrement, B reconnaît que l'on devrait pouvoir améliorer les méthodes de travail.

Pour ce qui a enfin trait au nouveau procès-verbal dressé par la Direction des douanes à l'encontre de Ciba-Geigy, M. Gaudillière précise que, de l'avis de ses services, ce nouveau cas présente une situation juridique différente des cas antérieurs. En tout état de cause, la situation sera clarifiée dans les semaines à venir, "si nécessaire avec la collaboration de l'Ambassade de Suisse"; si le cas est rigoureusement identique aux cas précédents, il n'y aura évidemment pas de suite judiciaire au procès verbal.

#### 5 Echange bilatéral de marchandises

B remarque que la partie française a elle aussi quelques revendications à formuler. Ainsi, la politique protectionniste suisse en matière de produits agricoles affecte gravement les exporta-



tions traditionnelles de la France que sont les vins ("le contingent est un peu serré"), les produits de charcuterie, les oeufs, etc. Par ailleurs, les normes pour les automobiles - calculées sur celles des Etats-Unis - frappent de plein fouet la construction automobile française : la Suisse serait bien inspirée d'attendre que la question soit réglée globalement sur le plan européen. Finalement, les marchés publics tant aux niveaux fédéral que cantonal semblent ne pas toujours prendre en considération les intérêts/offres français.

Dans leur réponse, MM. Furgler et Sommaruga ont pris note des demandes françaises dans le domaine agricole et ont développé l'argumentation suisse : un certain autoapprovisionnement en produits agricoles s'impose pour des considérations politiques, ce qui n'a pas empêché que la Suisse connaisse un pourcentage élevé d'approvisionnement en produits agricoles de l'étranger. Des surplus importants peuvent également apparaître comme par exemple les vendanges des dernières années, bien que les autorités cherchent à contenir la production agricole.

En ce qui concerne les marchés publics, il est rappelé que - sur insistance des CE - l'ALE ne contient aucune disposition à ce sujet; quant à celles du GATT, elles sont respectées. Si des difficultés se présentent, qu'on nous les signale. Le Secrétaire d'Etat Sommaruga rappelle que, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration de Luxembourg, la Commission des CE a reçu des propositions précises des pays de l'AELE en matière d'achats publics.

Au sujet des normes d'émission de gaz d'échappement des voitures, il est rappelé que la Commission - et la France en particulier - ainsi que les constructeurs eux-mêmes avaient été informés de manière détaillée et bien à l'avance de la décision suisse d'introduire les spécifications incriminées. La protection de l'environnement est devenue en Suisse un problème politique de toute première importance, qui laisse peu de marge de manoeuvre au Conseil fédéral.

## 6 Affaires bancaires et douanières

F relève que c'est là un contentieux extrêmement grave qui compromet les meilleures intentions, dans différents secteurs, à différents niveaux. Il convient de dissiper la méfiance qui s'est installée dans les rapports de bon voisinage. La solution doit être globale, l'ordre juridique national doit être respecté. Les autorités françaises devraient interdire aux agents de la fonction publique toute ingérence chez le voisin. L'opinion publique suisse a été particulièrement alertée par le vol de listes et de bandes d'ordinateurs (utilisées par la suite par les services français) : il faut que soit abolie la récompense pour délation.

B convient qu'il s'est créée une situation délicate et ce dans un contexte psychologique excité. Il dit son souci quant au respect du droit français que personne n'est autorisé à bafouer. Il est préoccupé par la fraude et l'évasion fiscale, mais il affirme catégoriquement ne pas vouloir heurter les traditions bancaires suisses: la subtilisation des "listings" n'est pas une bonne pratique, pas plus que la dénonciation. La Suisse a conclu avec les Etats-Unis un accord sur les "insiders"; pourquoi ne s'orienterait-on pas vers quelque solution de ce genre ? Intervenant, Jean-Pierre François, ancien banquier, membre de la délégation française, se demande pourquoi au moment où elles acceptent des dépôts d'un résident français, les banques suisses, qui ont l'habitude de vérifier la provenance des fonds, ne vérifieraient pas s'il s'agit ou non de fonds provenant d'une évasion fiscale. Concluant, B déclare qu'il convient de dédramatiser le contentieux. En attendant de parvenir à un arrangement global comme souhaité par F, il annonce qu'un modus vivendi devrait intervenir prochainement avec une banque suisse directement concernée; dans le même esprit de conciliation, un traitement différencié sera appliqué aux délits selon leur importance.



Dans sa réponse, M. Faillettaz explique les raisons pour lesquelles il n'est guère possible aux banques suisses de suivre l'idée de M. François. Il fournit des précisions sur la Convention de diligence qui lie les banques suisses, instrument dont le contenu a paru étonner quelque peu B.

#### 7 Redevance sur le trafic des poids lourds

Sur ce point aussi les Ministres sont tombés d'accord pour reconnaître qu'il convient de poursuivre le dialogue pour trouver des solutions définitives à ce problème, dont les conséquences économiques sont relativement mineures.

#### 8 Coopération économique multilatérale

Les deux Chefs de délégation ont procédé à un tour d'horizon sur les questions commerciales et monétaires à l'échelle mondiale et sur leurs interrelations. B a dans ce contexte réaffirmé la position française à l'égard des nouvelles négociations GATT:

- la France réaffirme son hostilité au protectionnisme;
- la France accepte l'ouverture de négociations commerciales à condition qu'elles soient soigneusement préparées;
- les pays en développement doivent être étroitement associés à la négociation;
- l'ouverture de négociations commerciales doit être accompagnée d'une amélioration du système monétaire international. Ce dernier peut être amélioré, notamment par une meilleure coordination entre les banques centrales, sans que l'on envisage de revenir aux parités de change fixes.

B a en outre exprimé le vœu qu'une occasion soit trouvée pour approfondir avec la partie suisse les questions monétaires: ceci permettrait à la France de développer ses idées sur la réforme du système monétaire international, intimement liée à toute amélioration du système du commerce mondial.



- 9 -

F en a pris note avec intérêt et a saisi cette occasion pour remercier le Gouvernement français pour le rôle extrêmement important qu'il assume en matière de renégociations de dettes dans le cadre du Club de Paris dont la présidence est, par tradition, assumée par un haut fonctionnaire français.

Annexes : listes des délégations

21.6.1985 - Pw/mr

Pourparlers économiques franco-suisses  
Berne, le 7 juin 1985

Délégation suisse

- M. Kurt **FURGLER**  
Président de la Confédération  
Chef du Département fédéral de l'économie publique
- M. François **DE ZIEGLER**  
Ambassadeur de Suisse en France
- M. Cornelio **SOMMARUGA**  
Secrétaire d'Etat  
Directeur de l'Office fédéral des affaires  
économiques extérieures
- M. Philippe **LEVY**  
Ambassadeur  
Délégué aux accords commerciaux
- M. Daniel **KAESER**  
Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances
- M. Jacques **FAILLETTAZ**  
Ministre  
Chef du Service économique et financier du  
Département fédéral des affaires étrangères
- M. William **ROSSIER**  
Chef du Service de l'Europe occidentale de  
l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Igor **PAWLOFF**  
Chef adjoint du Service de l'Europe occidentale de  
l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Jürg **STREULI**  
Conseiller chargé des affaires économiques près  
l'Ambassade de Suisse en France



Pourparlers économiques franco-suisse  
Berne, le 7 juin 1985

Délégation française

- M. Pierre BEREGOVY  
Ministre de l'économie, des finances et du budget
- M. Georges EGAL  
Ambassadeur de France en Suisse
- M. Harris PUISAIS  
Chargé de mission auprès du Ministre
- M. Bernard GAUDILLERE  
Directeur général des douanes et droits indirects
- M. Patrice CAHART  
Chef du Service de la législation fiscale
- M. Jean-Claude TRICHET  
Chef du Service des affaires internationales à  
la Direction du Trésor
- M. Thierry AULAGNON  
Conseiller technique auprès du Ministre
- M. Jacques DESPONDS  
Conseiller technique auprès du Ministre
- M. Claude RUBINOWICZ  
Conseiller technique auprès du Ministre  
(questions monétaires)
- M. Jean-Pierre FRANÇOIS  
Membre de la délégation
- M. Jean-Luc GRANIER  
Conseiller financier près  
l'Ambassade de France, Berne
- M. Jean TISSIER  
Conseiller économique et commercial près  
l'Ambassade de France, Berne

ZW	NA	GY	KN	SA	RL	BJ	stag.	BA	of	ZW	a/a
					✓	B				✓	✓

12 JUL. 1985

061.4  
520.0  
521.07

Bundesamt für Aussenwirtschaft  
Office fédéral des affaires économiques extérieures  
Ufficio federale dell'economia esterna

3003 Bern,  
Bundeshaus Ost

8 juillet 1985

Ø 031/61

22 14

Ihr Zeichen  
Votre signe  
Vostro segno

Ambassade de Suisse

P a r i s

Unser Zeichen  
Notre signe  
Nostro segno

Fr. 821 AVA - R/mr

**Confidentiel**

Pourparlers économiques  
franco-suisse

---

Monsieur l'Ambassadeur,

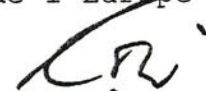
./.

Veillez trouver sous ce pli notre rapport sur les pourparlers qui ont eu lieu entre le Président Furgler et M. Pierre Bérégovoy, Ministre français de l'économie, des finances et du budget.

Pour ce qui est des questions qui ont été discutées avec la délégation conduite par M. le Conseiller fédéral Stich, vous en serez informé directement par le Département des finances.

En vous remerciant des efforts que vous et vos collaborateurs avez déployés pour mener à bien cette rencontre, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre considération distinguée.

Service de l'Europe occidentale

  
William Rossier

Annexe mentionnée



Copie avec annexe à :

- . Ambassades de Suisse  
Athènes, Bruxelles, Copenhague, Dublin, La Haye,  
Luxembourg, Paris, Rome
- . Ambassade de Suisse  
Helsinki, Lisbonne, Oslo, Stockholm, Vienne
- . Ambassades de Suisse  
Madrid, Washington, Tokyo
- . Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
- . Délégation suisse près l'OCDE, Paris
- . Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève
- . M. Pierre Languetin, Vice-Président de la Direction générale  
de la Banque nationale suisse
- . DFAE :  
MM. le Secrétaire d'Etat Brunner  
le Directeur Staehelin  
l'Ambassadeur Pianca  
le Ministre Faillettaz
- . DFI :  
M. le Directeur Hochstrasser
- . DFF :  
MM. le Secrétaire général Landgraf  
le Directeur Giorgis  
le Directeur Béguelin
- . DFTCE :  
M. le Secrétaire général Mühlemann
- . DFEP :  
MM. le Secrétaire général Hasler  
le Directeur Hug  
le Directeur Jucker  
le Directeur Piot
- MM. Sb, Rb, B, Ly, A, Md, Bd, Sa, Ke  
Eb, Bro, An, Je, R, Zo, Eg, Pw, Mt, Gr